



COMMISSION REGIONALE des COMPETITIONS FEMININES

Réunion du 27 Septembre 2017

PRESENTS : Mesdames CORNUS Christie – KUBIAK Marie – VALCKE Karine.



APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Procès Verbal de la réunion précédente est **APPROUVE** à l'**UNANIMITE**.



Demande de SC ANDUZE du 19/09/2017 :

Accorder la dérogation suivante : faire évoluer la joueuse GAMELIN FESQUET Juliana catégorie U15F en compétition U13 Garçon.

→ **DEROGATION** refusée pour le motif suivant l'article 155 des règlements généraux de la FFF :

Les U6F à U15F peuvent évoluer dans les Compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge (U6 à U15)
- de catégorie d'âge immédiatement inférieur à la leur mais uniquement en LIGUE et DISTRICT.

Demande de l'UNION SPORTIVE MONTAGNE NOIRE du 10/09/2017 :

Accorder la dérogation suivante : faire évoluer 3 joueuses de catégorie U16F en compétition U15 Garçon :

→ **DEROGATION** refusée pour le motif suivant l'article 155 des règlements généraux de la F.F.F :

Les U6F à U15F peuvent évoluer dans les Compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge (U6 à U15)
- de catégorie d'âge immédiatement inférieur à la leur mais uniquement en LIGUE et DISTRICT

Les joueuses U16F appartenant à un pôle « Espoirs » ou au Pôle « France » peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.
Art 136.3 : « Le Comité de Direction de Ligue concernée, peut sur proposition des Comités de Direction des Districts, autoriser des équipes féminines U15F à participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15F organisée. »

Demande de l'ASPTT PAYS CATALAN du 22/08/2017 :

Accorder la dérogation suivante : faire évoluer la joueuse MANON BORNE catégorie U15F en U13 Garçon.

→ **DEROGATION** refusée pour le motif suivant l'article 155 des règlements généraux de la FFF :

Les U6F à U15F peuvent évoluer dans les Compétitions masculines :

- de leur catégorie d'âge (U6 à U15)
- de catégorie d'âge immédiatement inférieur à la leur mais uniquement en LIGUE et DISTRICT.

Demande de l'OC CABESTANY du 10/09/2017 :

Faire évoluer 4 joueuses de catégorie U18F en championnat Ligue U17 Féminine à 8 :

→ **DEROGATION** refusée pour le motif suivant le règlement de la compétition U17F saison 2017/18 :

Sont autorisées à participer en championnat U17F à 8 et à 11 :

- 3 U14F à titre dérogatoire
- U15F, U16F, U17F



CHAMPIONNAT U17 FEMININE

Engagements U17F à 8

Rectificatif du PV du n°3 - réunion du 19/09/2017 concernant les engagements, poules et dates de la 1^{ère} phase.

24 clubs : 8 des Pyrénées Orientales – 1 de l'Aude – 8 de l'Hérault – 7 du Gard

3 poules (1 à 7 équipes – 1 à 8 équipes – 1 à 9 équipes) en 1^{ère} phase :

POULE A (à 7)	POULE B (à 9)	POULE C (à 8)
AS SAINT CHRISTOL LES ALES	AS GIGNAC	OC CABESTANY
FC BAGNOLS PONT	ENT. SUSSARGUES / CASTRIES	LE BOULOU/ST JEAN DE PLA DE CORT
STADE BEUCAIROIS 30	F ST MONTBLANNAIS	FC ST CYPRIEN LATOUR
FC PAYS VIGANAIS	AS PIGNAN	FC ALBERES ARGELES
AS SALINDRES	LA CLERMONTAISE	EF PERPIGNAN
JS CHEMIN BAS NIMES	FC PAS DU LOUP	FC ST LAURENT LA SALANQUE
VAL DE CEZE	FU NARBONNE	ILLE SURTET
	FC MAURIN	FC POLLESTRES
	BALARUC / DOCKER SETE	

Poule A et C (à 7 et 8 équipes)

Dates retenues pour la 1^{ère} phase : 07/10/2017 – 14/10/2017 – 21/10/2017 – 18/11/2017 – 5/11/2017 – 02/12/2017 – 09/12/2017

Poule B (à 9 équipes)

Dates retenues pour la 1^{ère} phase : 07/10/2017 – 14/10/2017 – 21/10/2017 – 04/11/2017 – 18/11/2017 – 25/11/2017 – 02/12/2017 – 09/12/2017 – 16/12/2017



CHAMPIONNAT DH FEMININE

Forfait

D.H. FEMININE

21963.1 FC MAURIN / LATTES AS du 24 Septembre 2017

Est ANNULEE suite au FORFAIT du Club de FC MAURIN



CHAMPIONNAT DHR FEMININE

Modification du calendrier :

DHR FEMININES POULE B

23588.1 CHUSCLAN LAUDUN / ST GERVASY FC du 01 octobre 2017

Est REPORTEE au MERCREDI 4 OCTOBRE 2017 à 20H00 sur le terrain de CHUSCLAN.

(Accord des deux clubs)

DHR FEMININES POULE B

23809.1 - CARCASSONNE FOOT FEMININ / CANET EN ROUSSILLON du 01/10/2017

Est REPORTEE au DIMANCHE 8 OCTOBRE 2017 à 15H00 Stade DOMAIRON à CARCASSONNE.

(Accord des deux clubs)

23810.1 - CUXAC D'AUDE OL / LATTES AS du 01/10/2017

Est REPORTEE au DIMANCHE 29 OCTOBRE 2017 à 15H00 sur le terrain MUNICIPAL de CUXAC.

(Accord des deux clubs)

La Secrétaire,
Madame CORNUS

La Présidente
Madame VALCKE